



Les secrétaires nationaux  
Moers Thierry et Filip Peers

## DOSSIER « PRÉSENCE EN GARE » : DISCUSSION À LA SCPN DU 17 JANVIER 2024



[cheminots@cgsp.be](mailto:cheminots@cgsp.be)

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)

 Parole de cheminots

### DOSSIER « PRÉSENCE EN GARE » : DISCUSSION À LA SCPN DU 17 JANVIER 2024

Lors de la SCPN du mercredi 17 janvier, les documents réglementaires et une « Note contextuelle » relative au dossier à propos du personnel dans les gares et faisceaux était à l'ordre du jour.

#### Voici tout d'abord un petit historique :

En mai 2023, la direction nous a présenté ce dossier qu'elle a appelé « Présence en gare »



Dès le début, la CGSP/ACOD a été très critique par rapport à ce dossier, nous avons même quitté les premières réunions de concertation pour marquer notre désapprobation.

Suite à nos interventions lors des réunions qui se sont tenues avec la direction entre mai et octobre, nous avons déjà pu faire évoluer le projet. Ainsi B-TO a réduit la taille des sièges de travail, a proposé le paiement d'une allocation de faisceaux de 3 € /jour à 100 % (donc +- 6 € aujourd'hui) et l'augmentation de l'indemnité d'éloignement (indemnité accordée à un agent qui travaille en dehors de son lieu de travail de préférence). Cette indemnité d'éloignement, qui sera selon les textes actuels de 6 € (à 100%) par jour sera aussi payée aux contractuels. Ce n'est pas le cas aujourd'hui alors que le nombre de contractuels à BCS devient de plus en plus important. Bien avant les discussions à propos de ce dossier, la CGSP-ACOD avait déjà dénoncé cette inégalité et exigé que les contractuels puissent aussi bénéficier de cette indemnité d'éloignement.

Entretemps, la direction était aussi revenue en arrière par rapport à son projet de suppression de 60 ACP à travers un redéploiement comme agent de rang 7 dans les ateliers ou ailleurs. Ces 60 agents resteront dans les gares comme « buffer » temporaire pour accompagner la réforme.

Ces 60 postes disparaîtraient d'ici 2025 suite au non-remplacement des pensionnés.

Après notre grève de 48h en novembre, la direction a annoncé qu'elle n'allait plus transférer des ACP vers BCS. Dans les 11 travel centres, des ACP BPT2 resteront présents entre autres pour embarquer et débarquer les PMR. Il s'agit d'un cadre d'agents statutaires qui seront maintenus dans ces gares.

**En conclusion :** le dossier a déjà évolué grâce à notre pression et à nos actions mais néanmoins, il reste encore des points problématiques, notamment :

- L'extension des sièges de travail pour le personnel de gare et des faisceaux. La distance entre les lieux de travail d'un même siège de travail reste dans certains cas très important (exemple : Mons-Tournai, Welkenraedt – Kinkempois),...
- Le transfert d'un nombre important d'ACP vers les faisceaux. Selon les derniers chiffres qui sont en notre possession, sur 283 ACP, 63 pourront rester dans les travel centres avec un « buffer » temporaire de 60. Le nombre d'AOP devrait passer de 123 ETP à 204.



L'annonce de la fermeture des guichets, ajoutée à la disparition du personnel de gare, mènera à une situation où il n'y aura plus de personnel présent. Que faire en cas d'incident alors ? Vers qui les voyageurs devront-ils se tourner pour trouver de l'aide ?

Lors de la SCPN du 17 janvier, la CGSP-ACOD a posé toute une série de questions à propos du dossier « présence en gare ». À la suite de cela, la direction a proposé de convoquer une nouvelle réunion en présence des directions concernées pour discuter des remarques et questions.



Cette réunion se tiendra fin janvier. Nous vous tiendrons informés.

Thierry Moers & Filip Peers, secrétaires nationaux